

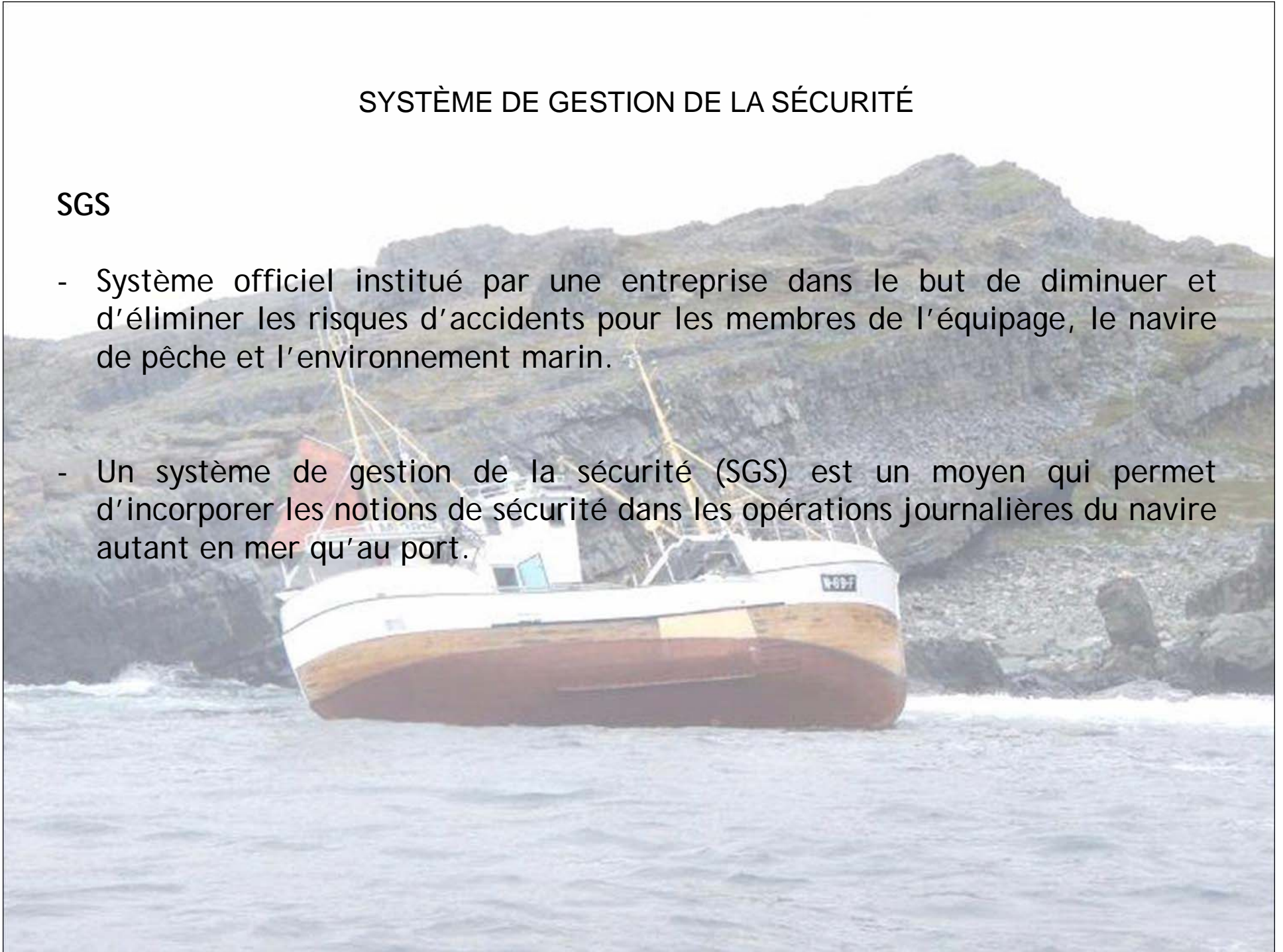


SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

SGS

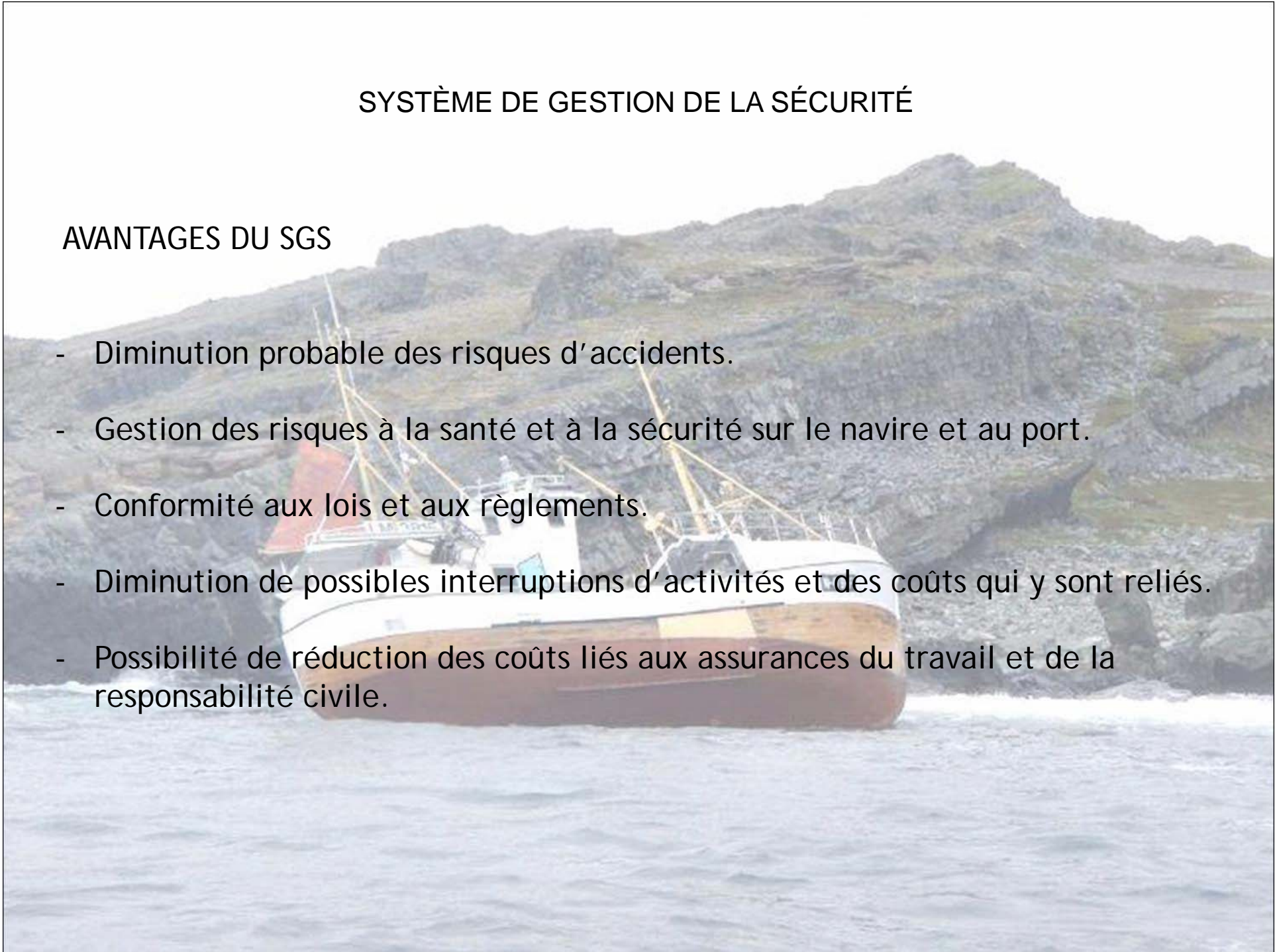
- Système officiel institué par une entreprise dans le but de diminuer et d'éliminer les risques d'accidents pour les membres de l'équipage, le navire de pêche et l'environnement marin.
- Un système de gestion de la sécurité (SGS) est un moyen qui permet d'incorporer les notions de sécurité dans les opérations journalières du navire autant en mer qu'au port.



SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

AVANTAGES DU SGS

- Diminution probable des risques d'accidents.
- Gestion des risques à la santé et à la sécurité sur le navire et au port.
- Conformité aux lois et aux règlements.
- Diminution de possibles interruptions d'activités et des coûts qui y sont reliés.
- Possibilité de réduction des coûts liés aux assurances du travail et de la responsabilité civile.



SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

LOIS ET RÈGLEMENTS

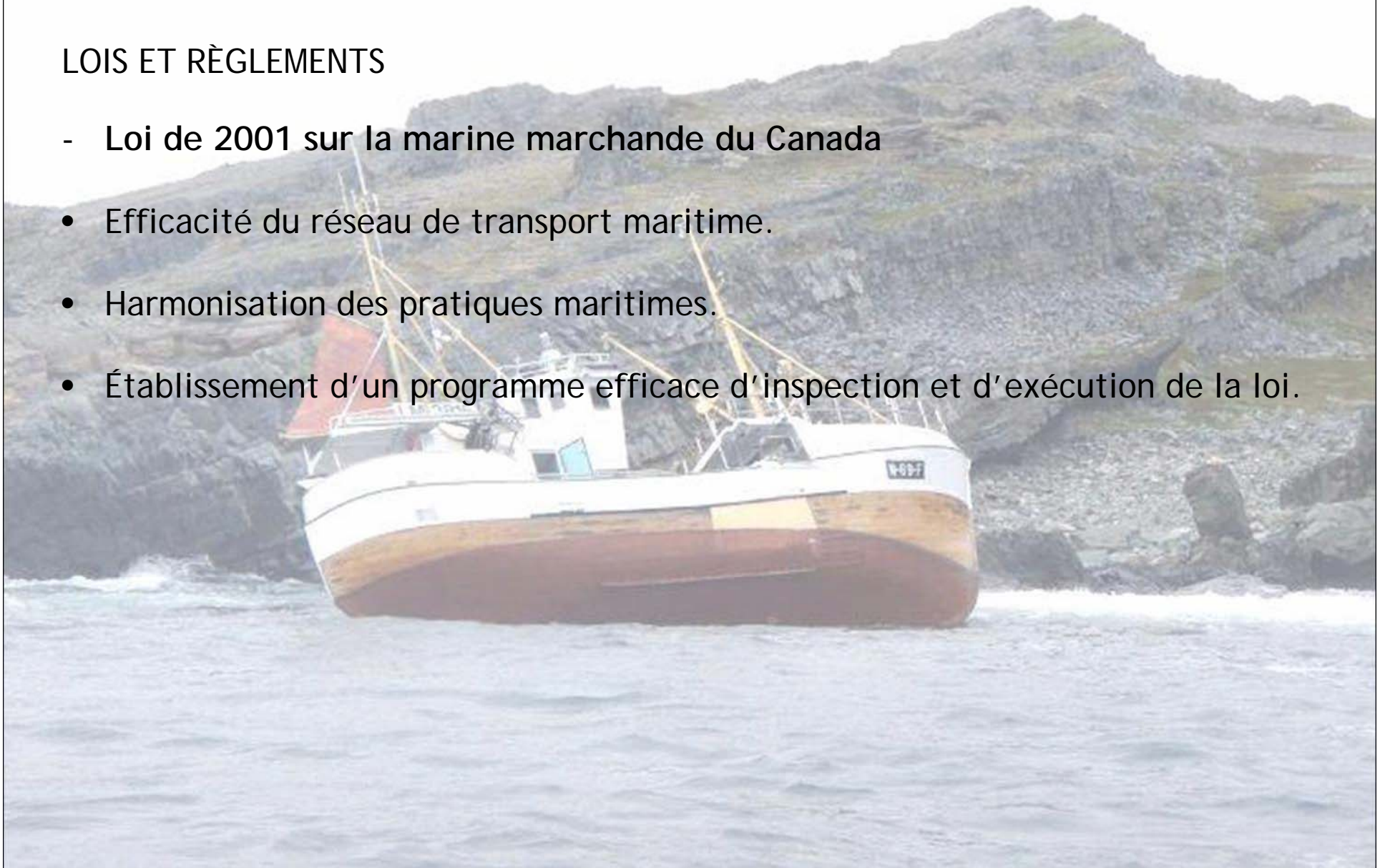
- Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada
- Loi sur la santé et sécurité du travail
- Règlement sur le personnel maritime



SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

LOIS ET RÈGLEMENTS

- Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada
 - Efficacité du réseau de transport maritime.
 - Harmonisation des pratiques maritimes.
 - Établissement d'un programme efficace d'inspection et d'exécution de la loi.



SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

LOIS ET RÈGLEMENTS

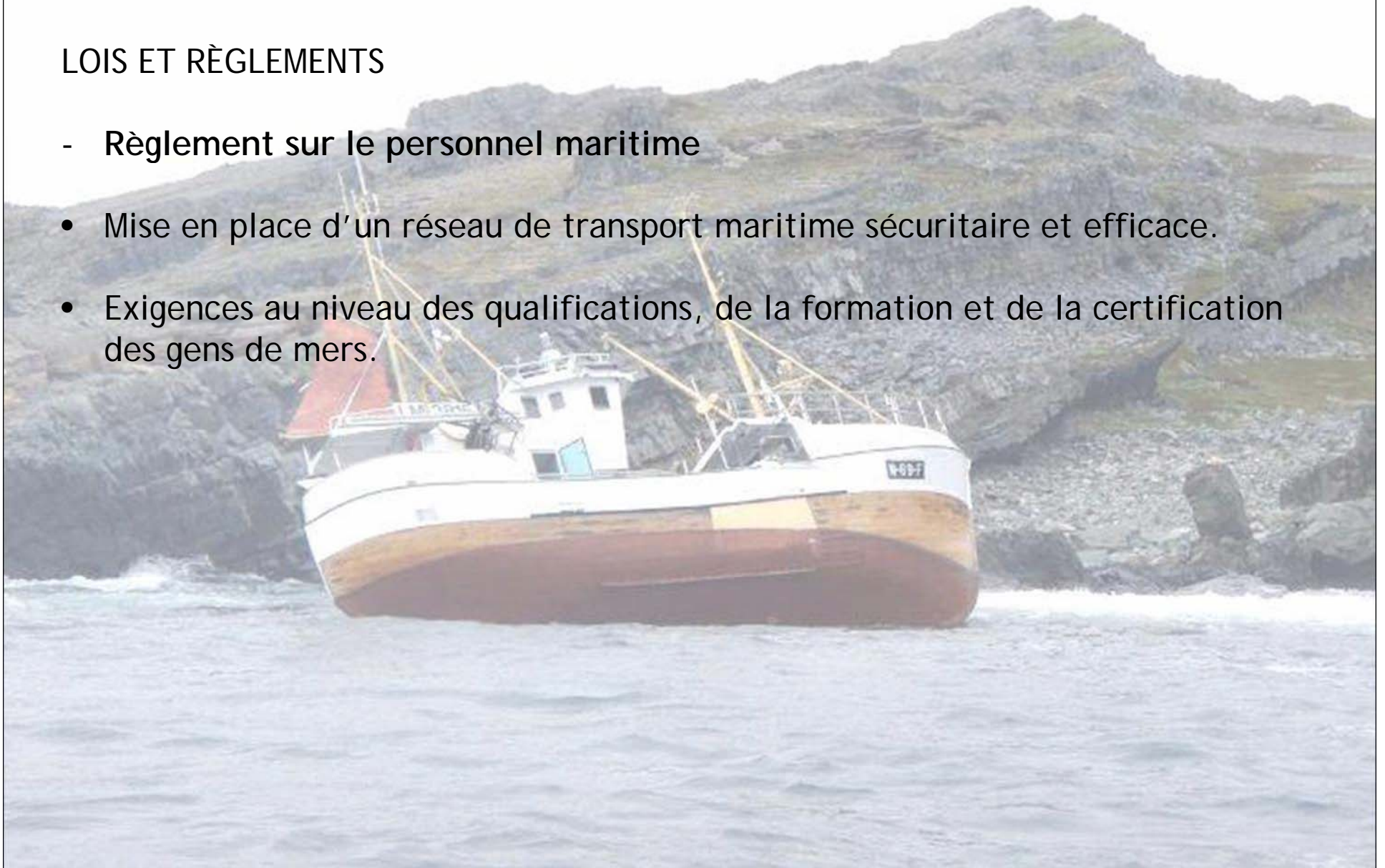
- Loi sur la santé et sécurité du travail
- Élimination à la source des risques pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.
- Prévention des lésions professionnelles (accidents et maladies du travail).



SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

LOIS ET RÈGLEMENTS

- Règlement sur le personnel maritime
- Mise en place d'un réseau de transport maritime sécuritaire et efficace.
- Exigences au niveau des qualifications, de la formation et de la certification des gens de mers.



SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

LOIS ET RÈGLEMENTS

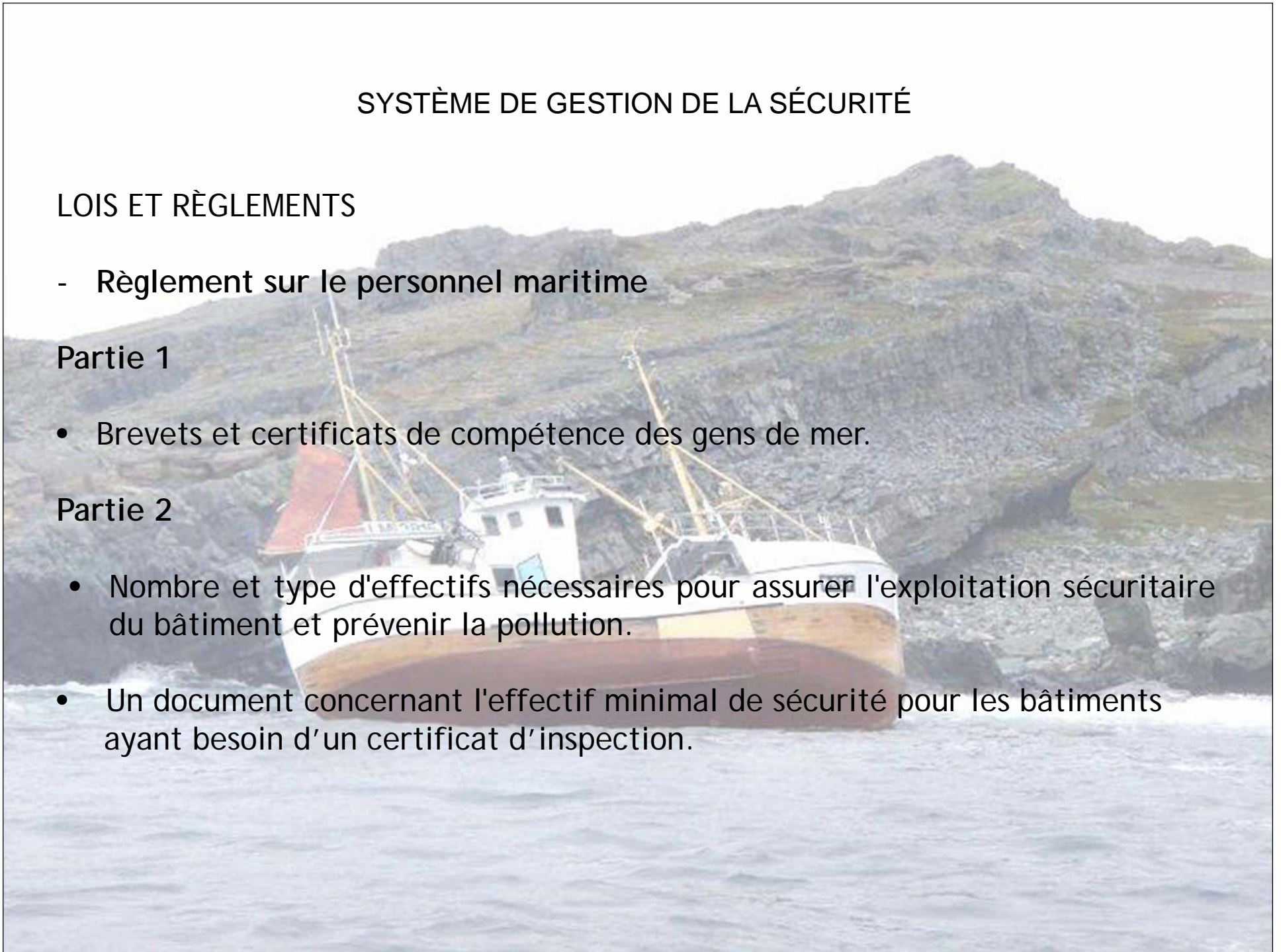
- Règlement sur le personnel maritime

Partie 1

- Brevets et certificats de compétence des gens de mer.

Partie 2

- Nombre et type d'effectifs nécessaires pour assurer l'exploitation sécuritaire du bâtiment et prévenir la pollution.
- Un document concernant l'effectif minimal de sécurité pour les bâtiments ayant besoin d'un certificat d'inspection.



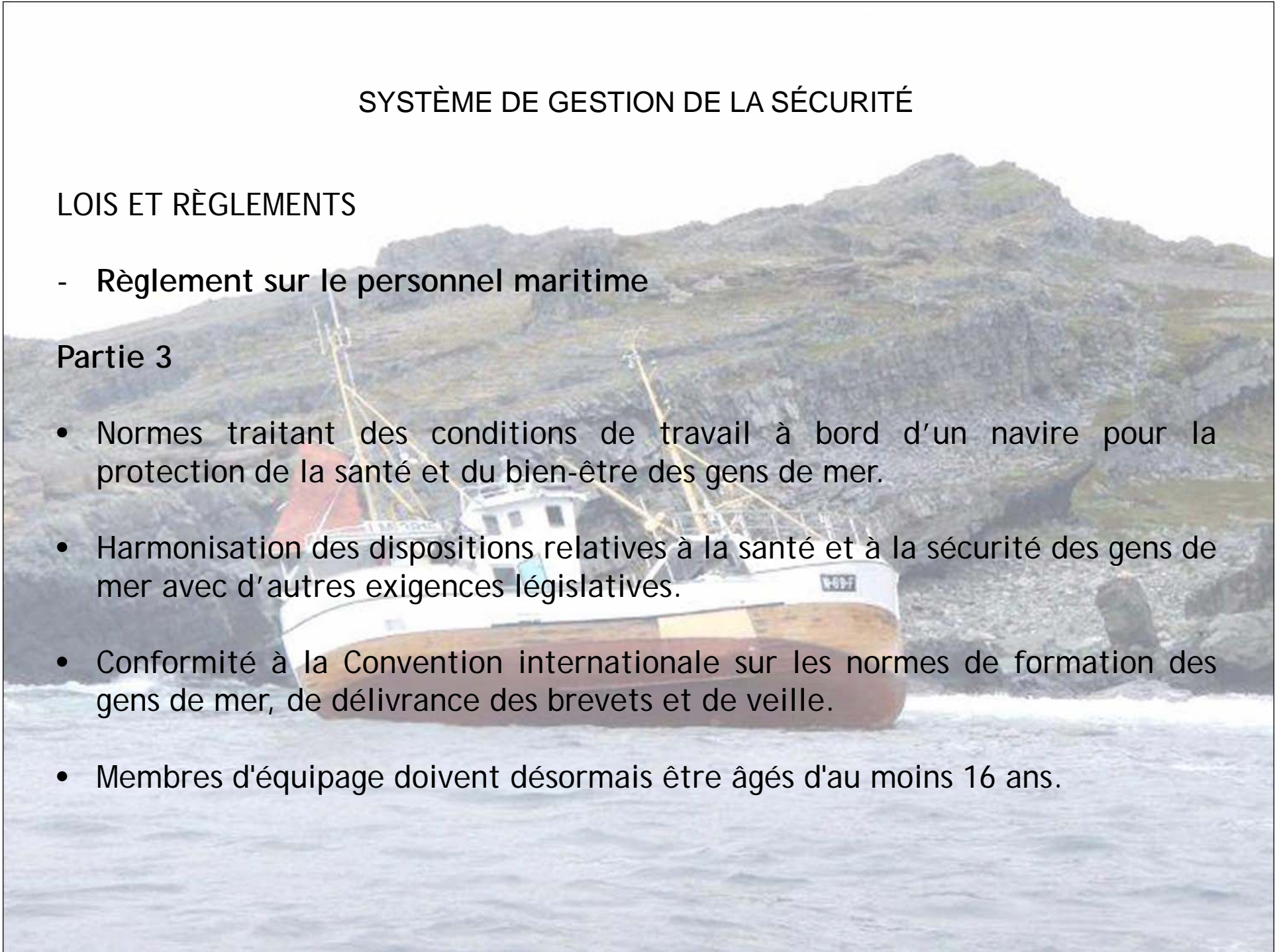
SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

LOIS ET RÈGLEMENTS

- Règlement sur le personnel maritime

Partie 3

- Normes traitant des conditions de travail à bord d'un navire pour la protection de la santé et du bien-être des gens de mer.
- Harmonisation des dispositions relatives à la santé et à la sécurité des gens de mer avec d'autres exigences législatives.
- Conformité à la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille.
- Membres d'équipage doivent désormais être âgés d'au moins 16 ans.



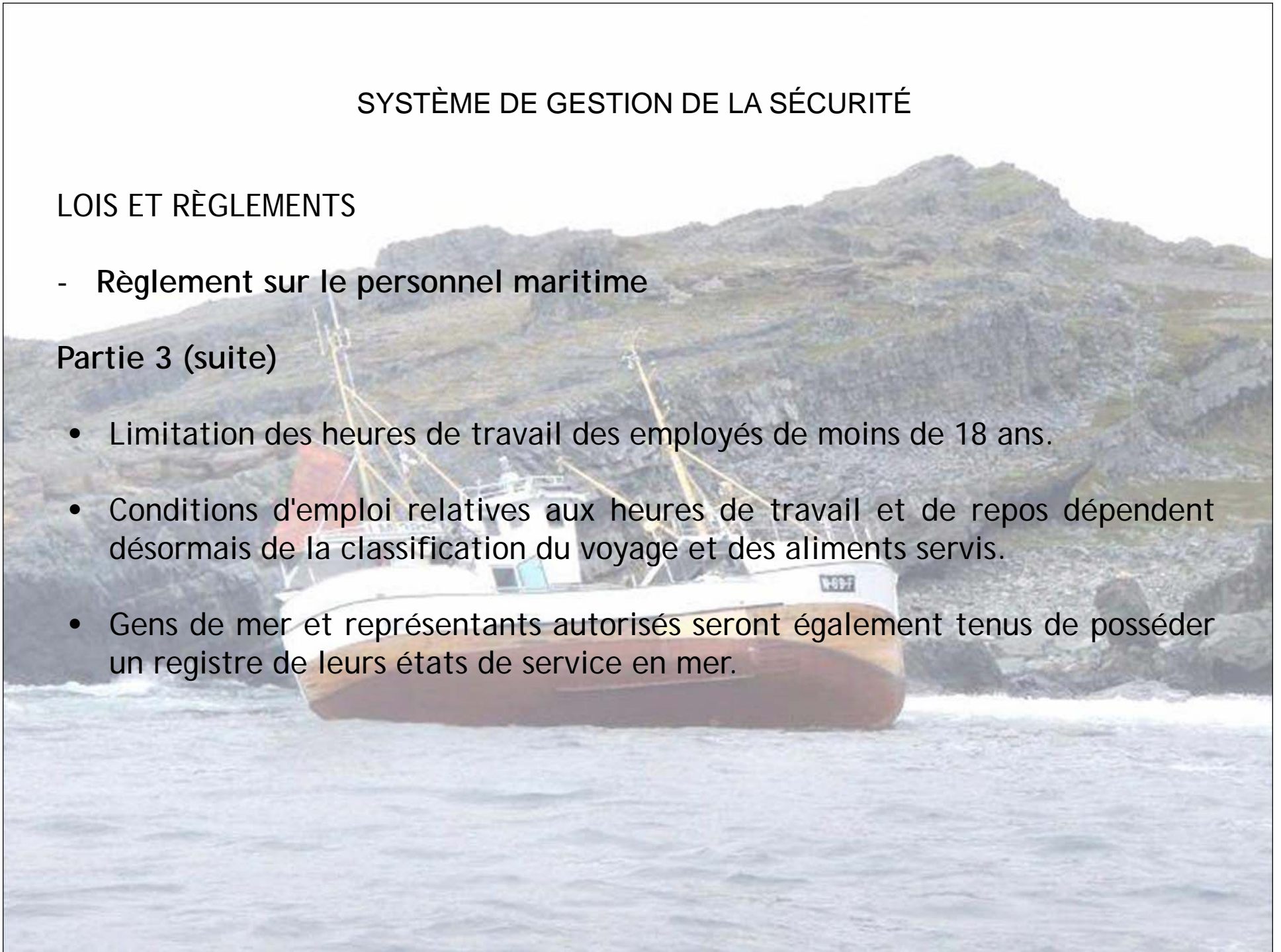
SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

LOIS ET RÈGLEMENTS

- Règlement sur le personnel maritime

Partie 3 (suite)

- Limitation des heures de travail des employés de moins de 18 ans.
- Conditions d'emploi relatives aux heures de travail et de repos dépendent désormais de la classification du voyage et des aliments servis.
- Gens de mer et représentants autorisés seront également tenus de posséder un registre de leurs états de service en mer.



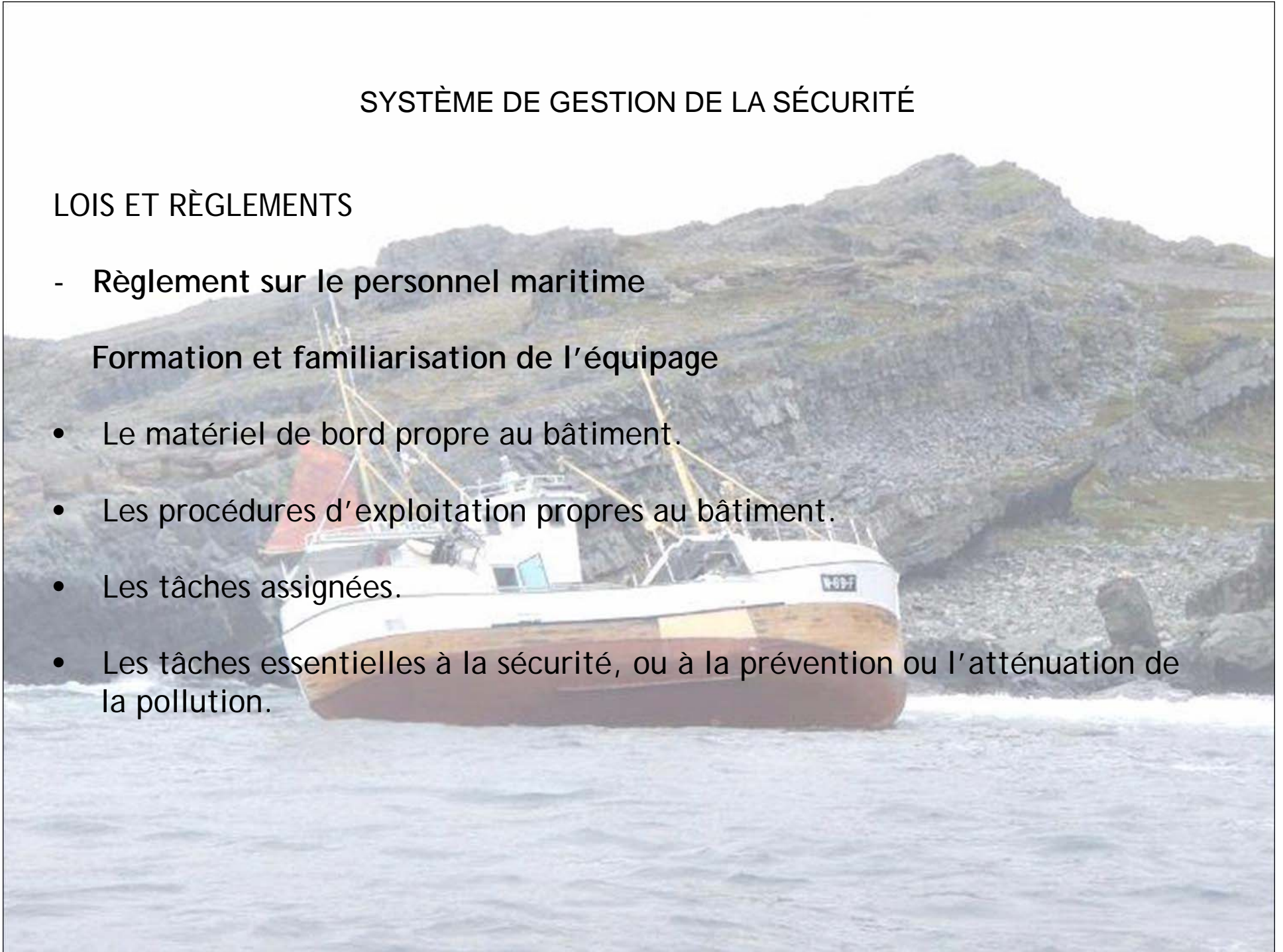
SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

LOIS ET RÈGLEMENTS

- Règlement sur le personnel maritime

Formation et familiarisation de l'équipage

- Le matériel de bord propre au bâtiment.
- Les procédures d'exploitation propres au bâtiment.
- Les tâches assignées.
- Les tâches essentielles à la sécurité, ou à la prévention ou l'atténuation de la pollution.



SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

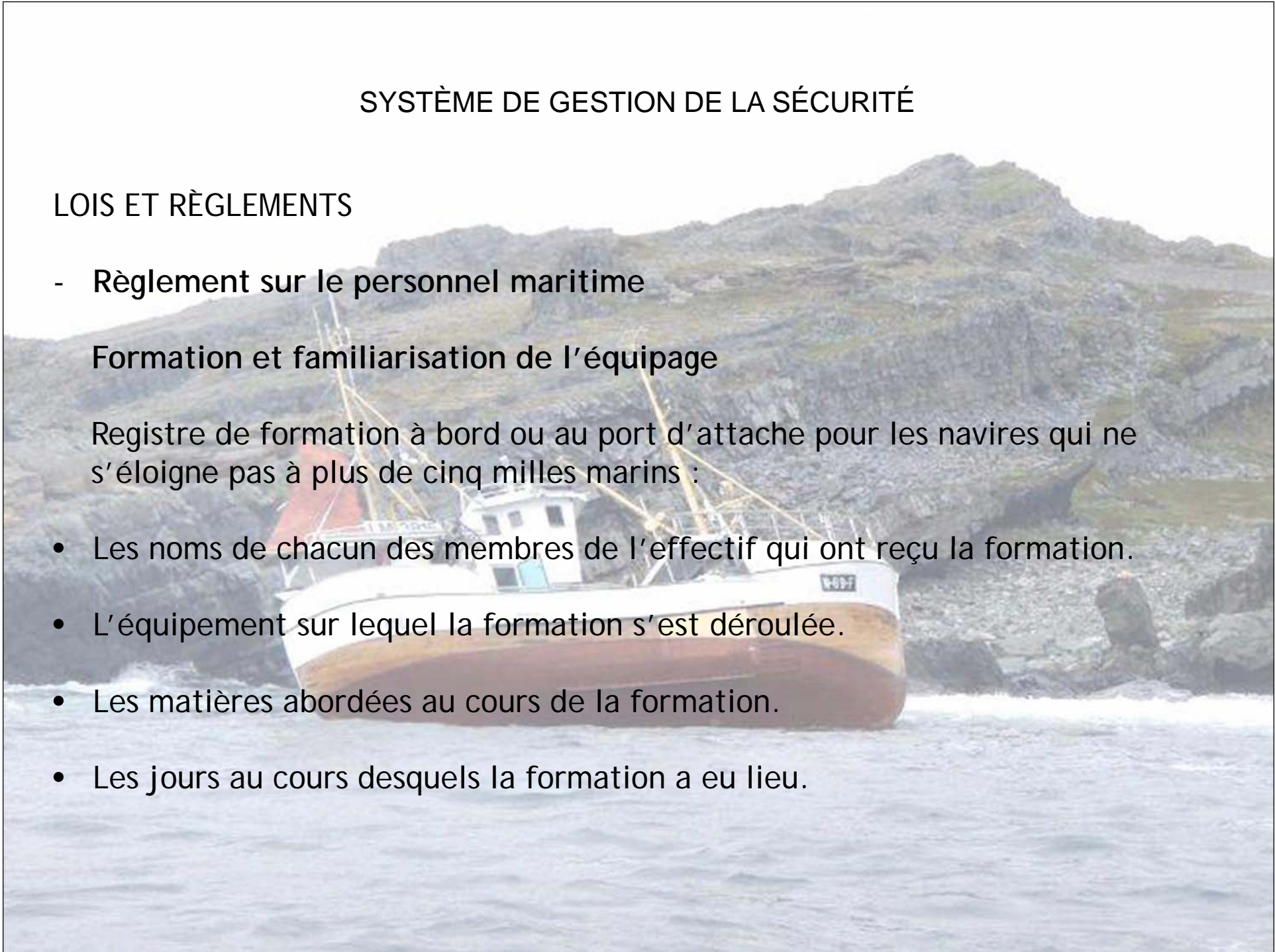
LOIS ET RÈGLEMENTS

- Règlement sur le personnel maritime

Formation et familiarisation de l'équipage

Registre de formation à bord ou au port d'attache pour les navires qui ne s'éloignent pas à plus de cinq milles marins :

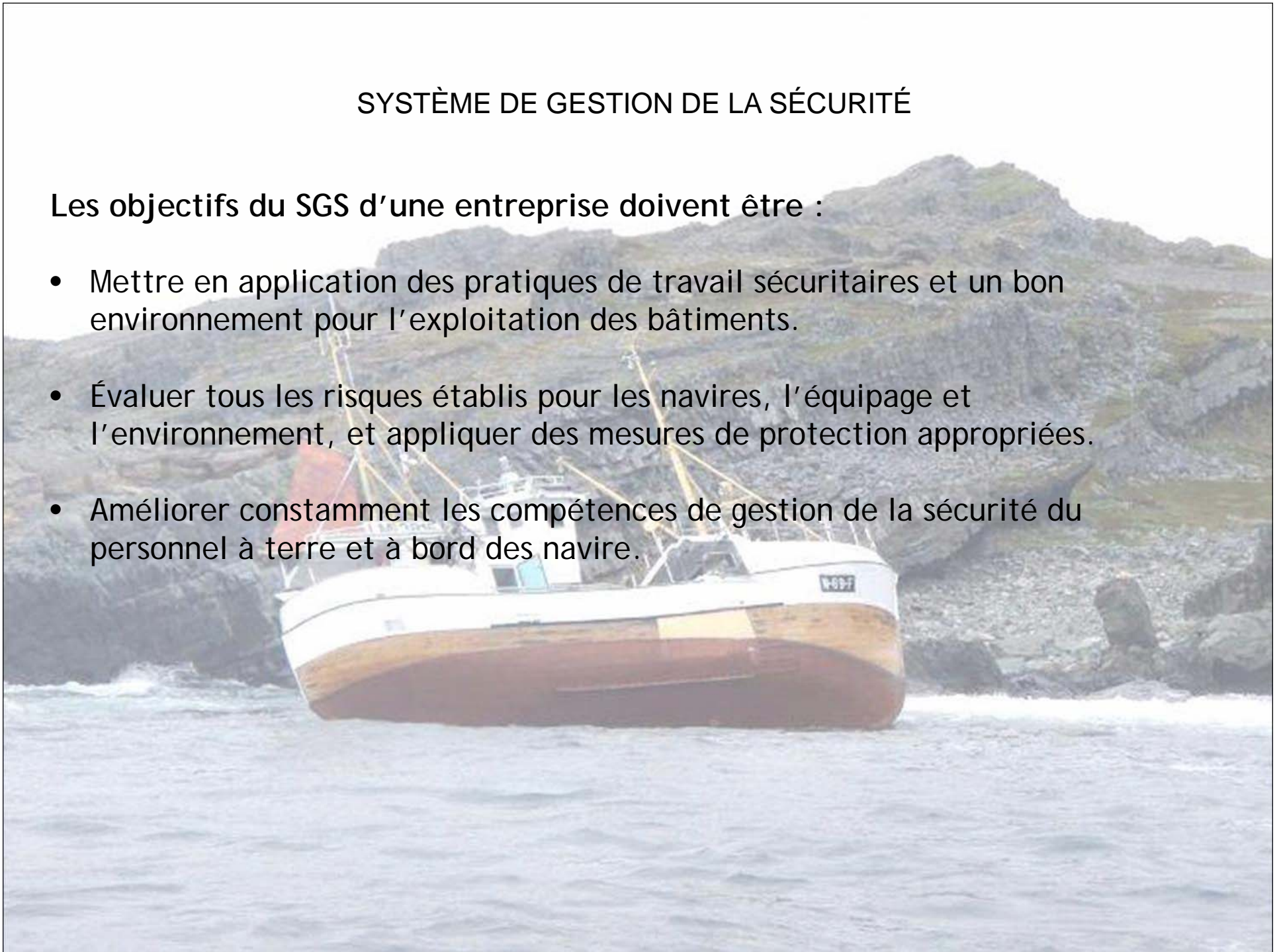
- Les noms de chacun des membres de l'effectif qui ont reçu la formation.
- L'équipement sur lequel la formation s'est déroulée.
- Les matières abordées au cours de la formation.
- Les jours au cours desquels la formation a eu lieu.



SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

Les objectifs du SGS d'une entreprise doivent être :

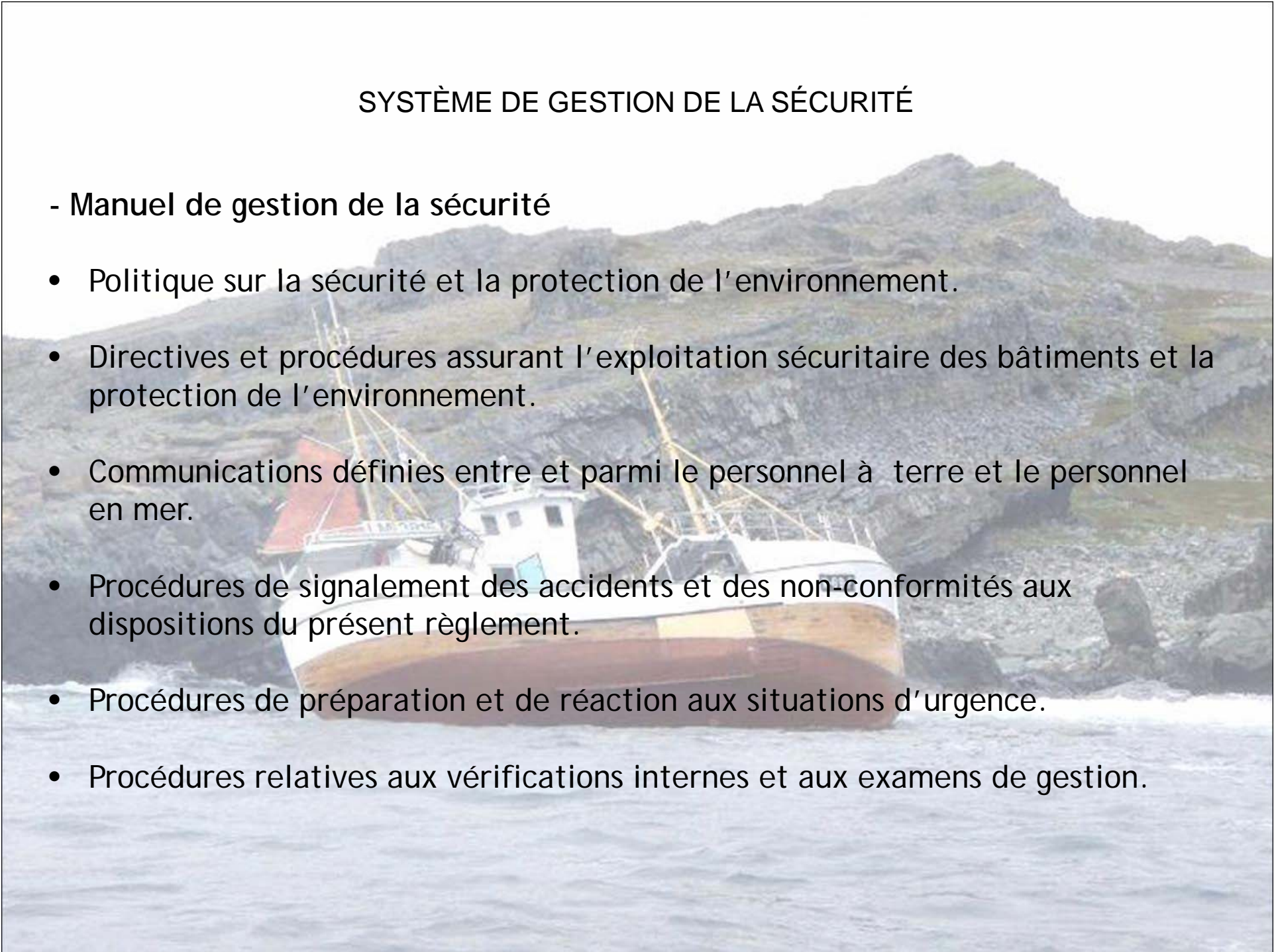
- Mettre en application des pratiques de travail sécuritaires et un bon environnement pour l'exploitation des bâtiments.
- Évaluer tous les risques établis pour les navires, l'équipage et l'environnement, et appliquer des mesures de protection appropriées.
- Améliorer constamment les compétences de gestion de la sécurité du personnel à terre et à bord des navire.



SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

- Manuel de gestion de la sécurité

- Politique sur la sécurité et la protection de l'environnement.
- Directives et procédures assurant l'exploitation sécuritaire des bâtiments et la protection de l'environnement.
- Communications définies entre et parmi le personnel à terre et le personnel en mer.
- Procédures de signalement des accidents et des non-conformités aux dispositions du présent règlement.
- Procédures de préparation et de réaction aux situations d'urgence.
- Procédures relatives aux vérifications internes et aux examens de gestion.



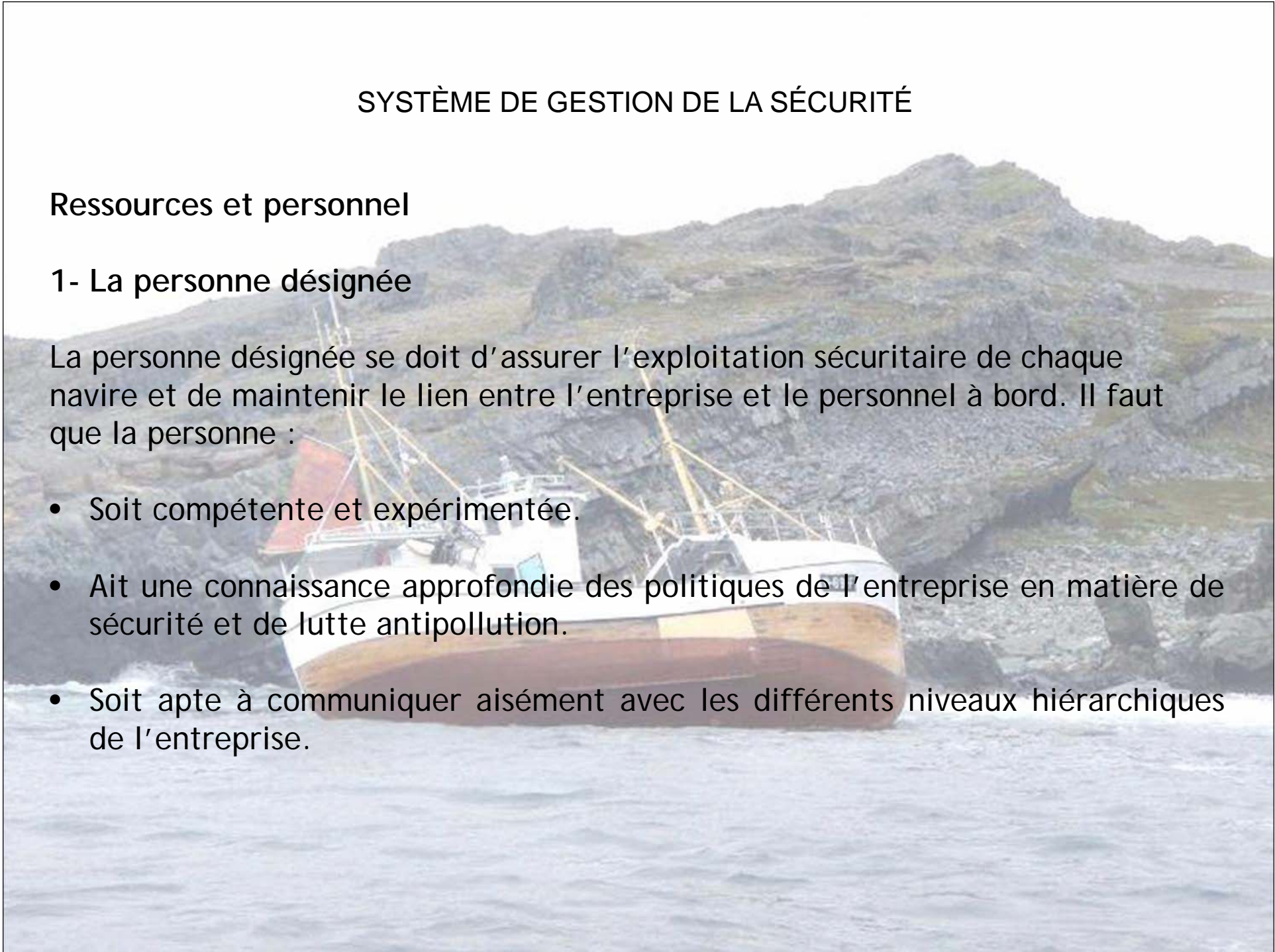
SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

Ressources et personnel

1- La personne désignée

La personne désignée se doit d'assurer l'exploitation sécuritaire de chaque navire et de maintenir le lien entre l'entreprise et le personnel à bord. Il faut que la personne :

- Soit compétente et expérimentée.
- Ait une connaissance approfondie des politiques de l'entreprise en matière de sécurité et de lutte antipollution.
- Soit apte à communiquer aisément avec les différents niveaux hiérarchiques de l'entreprise.



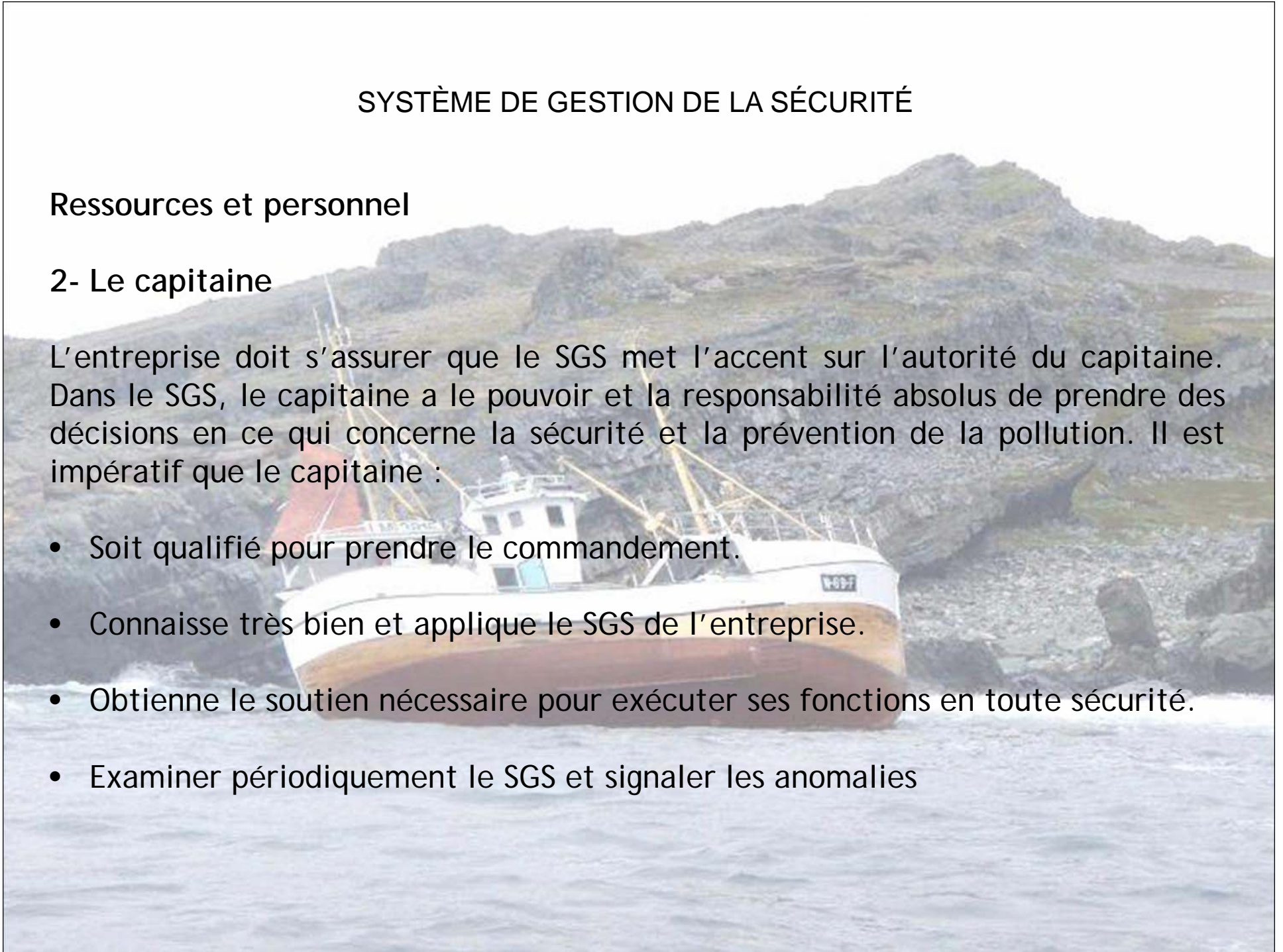
SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

Ressources et personnel

2- Le capitaine

L'entreprise doit s'assurer que le SGS met l'accent sur l'autorité du capitaine. Dans le SGS, le capitaine a le pouvoir et la responsabilité absolus de prendre des décisions en ce qui concerne la sécurité et la prévention de la pollution. Il est impératif que le capitaine :

- Soit qualifié pour prendre le commandement.
- Connaisse très bien et applique le SGS de l'entreprise.
- Obtienne le soutien nécessaire pour exécuter ses fonctions en toute sécurité.
- Examiner périodiquement le SGS et signaler les anomalies



SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

Ressources et personnel

3- Le bâtiment

- Soit doté en marins qualifiés, brevetés et médicalement aptes, conformément aux exigences nationales et internationales.

4- Les nouveaux employés

- Connaissent bien leurs fonctions en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

5- Les directives essentielles

- Soient données avant la navigation.



SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

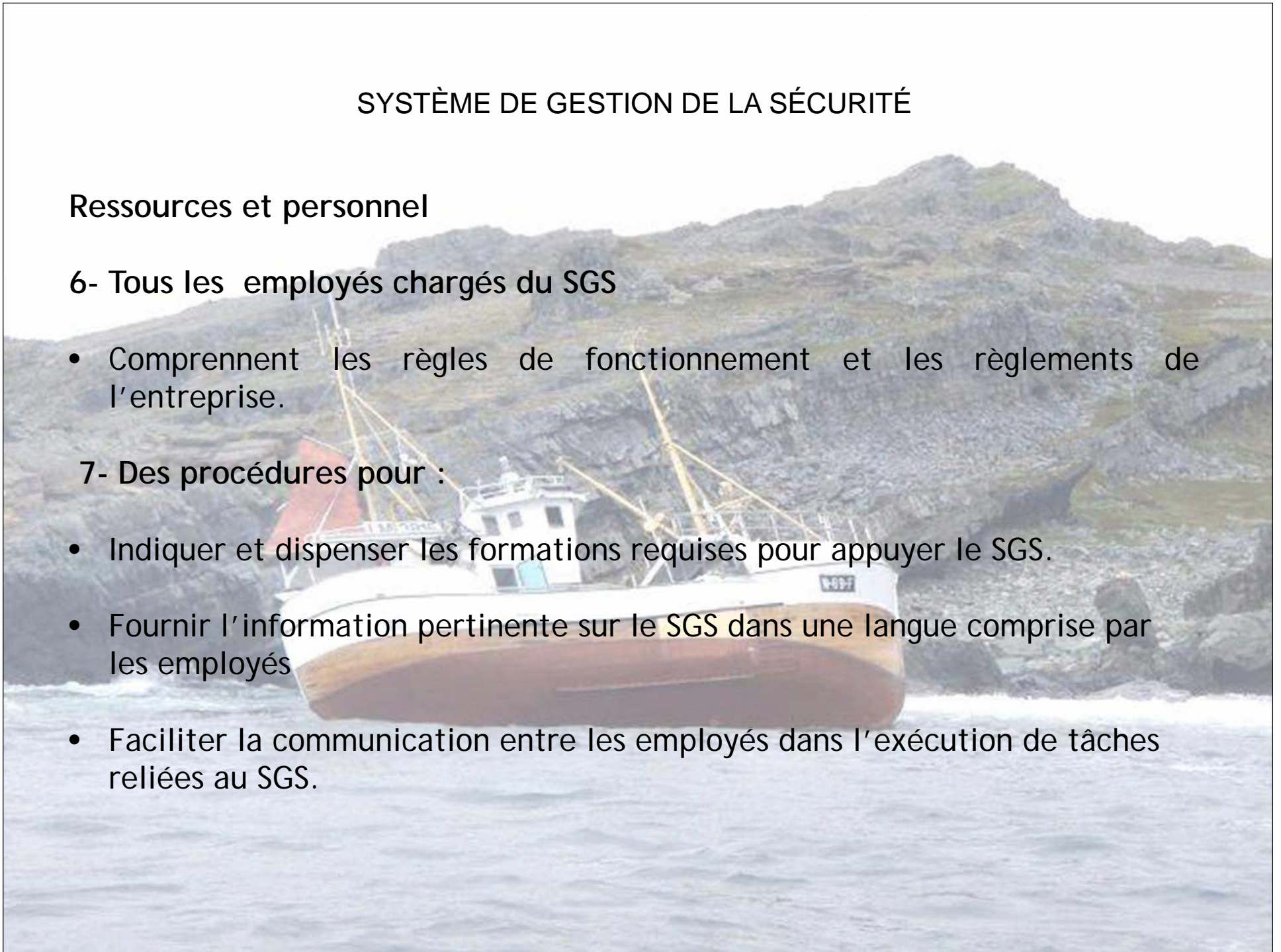
Ressources et personnel

6- Tous les employés chargés du SGS

- Comprennent les règles de fonctionnement et les règlements de l'entreprise.

7- Des procédures pour :

- Indiquer et dispenser les formations requises pour appuyer le SGS.
- Fournir l'information pertinente sur le SGS dans une langue comprise par les employés
- Faciliter la communication entre les employés dans l'exécution de tâches reliées au SGS.



SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

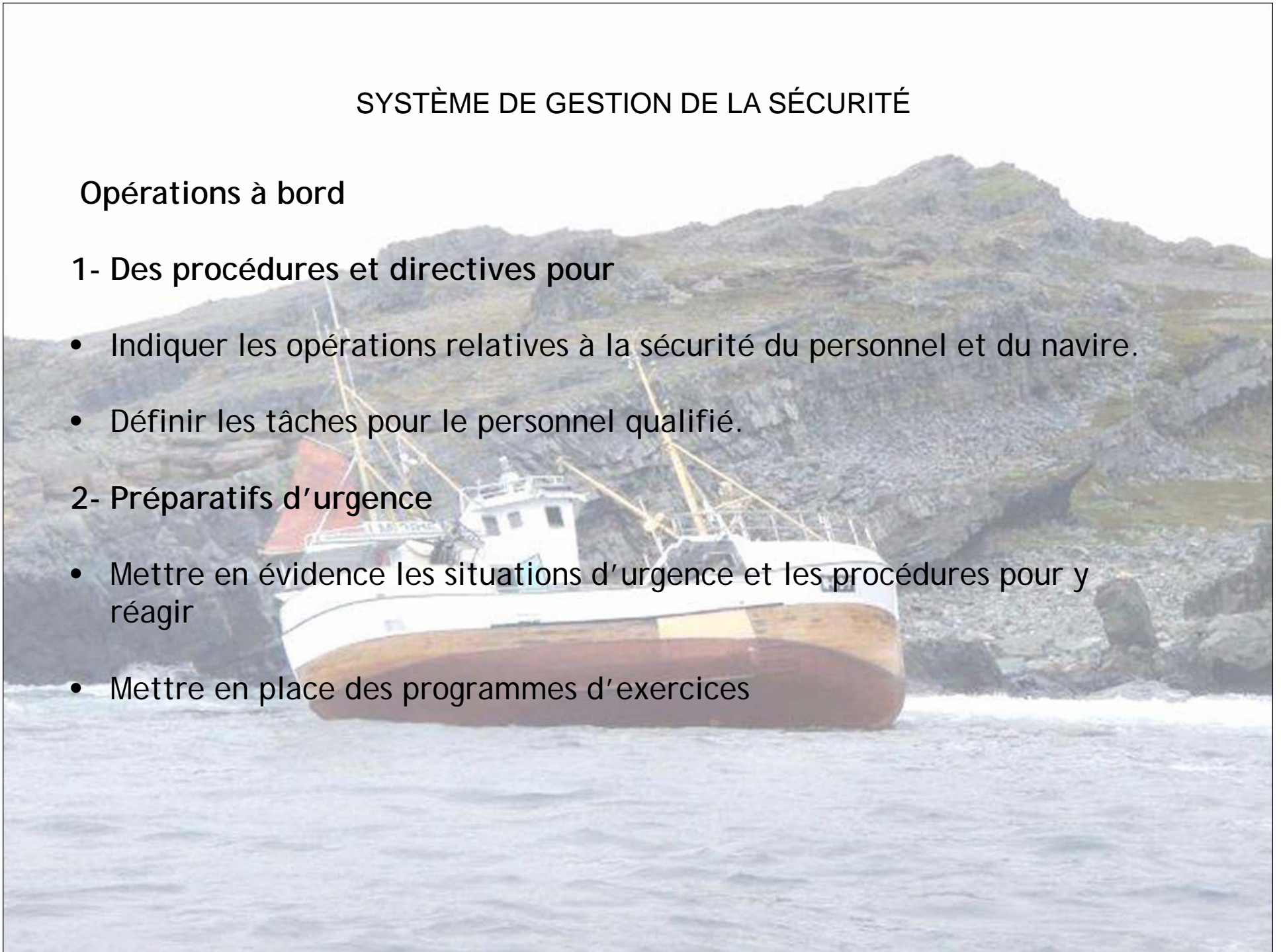
Opérations à bord

1- Des procédures et directives pour

- Indiquer les opérations relatives à la sécurité du personnel et du navire.
- Définir les tâches pour le personnel qualifié.

2- Préparatifs d'urgence

- Mettre en évidence les situations d'urgence et les procédures pour y réagir
- Mettre en place des programmes d'exercices

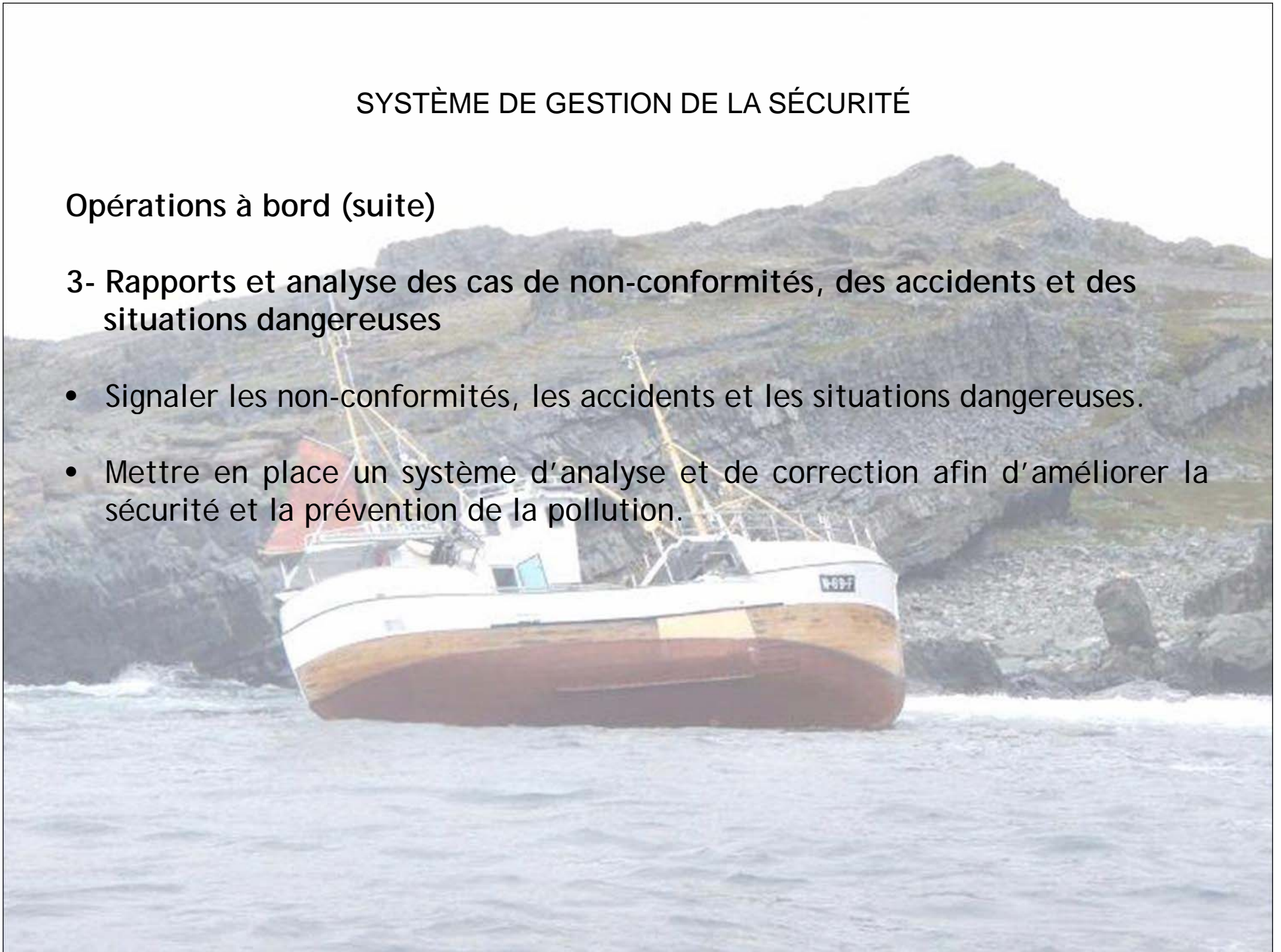


SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

Opérations à bord (suite)

3- Rapports et analyse des cas de non-conformités, des accidents et des situations dangereuses

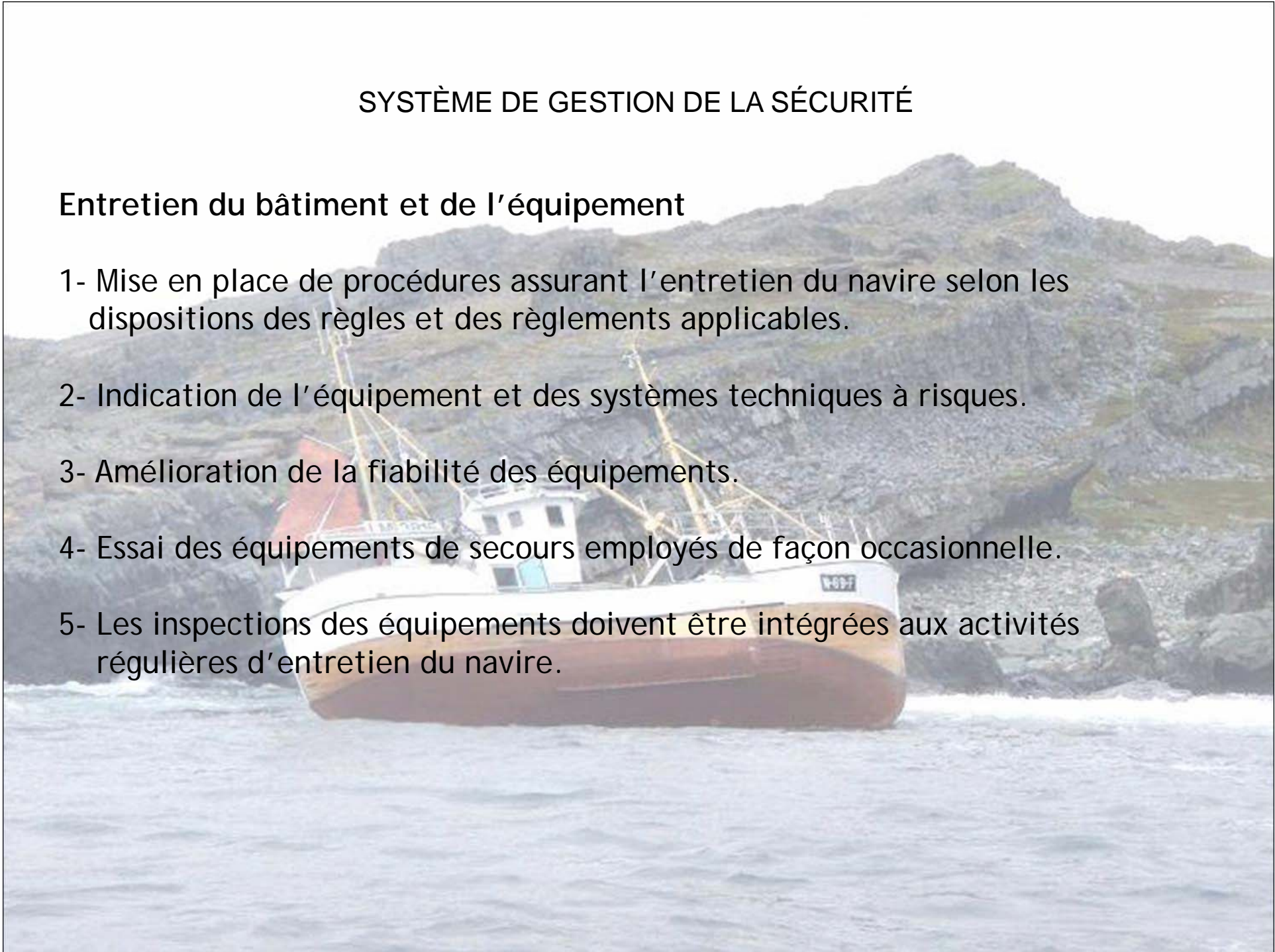
- Signaler les non-conformités, les accidents et les situations dangereuses.
- Mettre en place un système d'analyse et de correction afin d'améliorer la sécurité et la prévention de la pollution.



SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

Entretien du bâtiment et de l'équipement

- 1- Mise en place de procédures assurant l'entretien du navire selon les dispositions des règles et des règlements applicables.
- 2- Indication de l'équipement et des systèmes techniques à risques.
- 3- Amélioration de la fiabilité des équipements.
- 4- Essai des équipements de secours employés de façon occasionnelle.
- 5- Les inspections des équipements doivent être intégrées aux activités régulières d'entretien du navire.



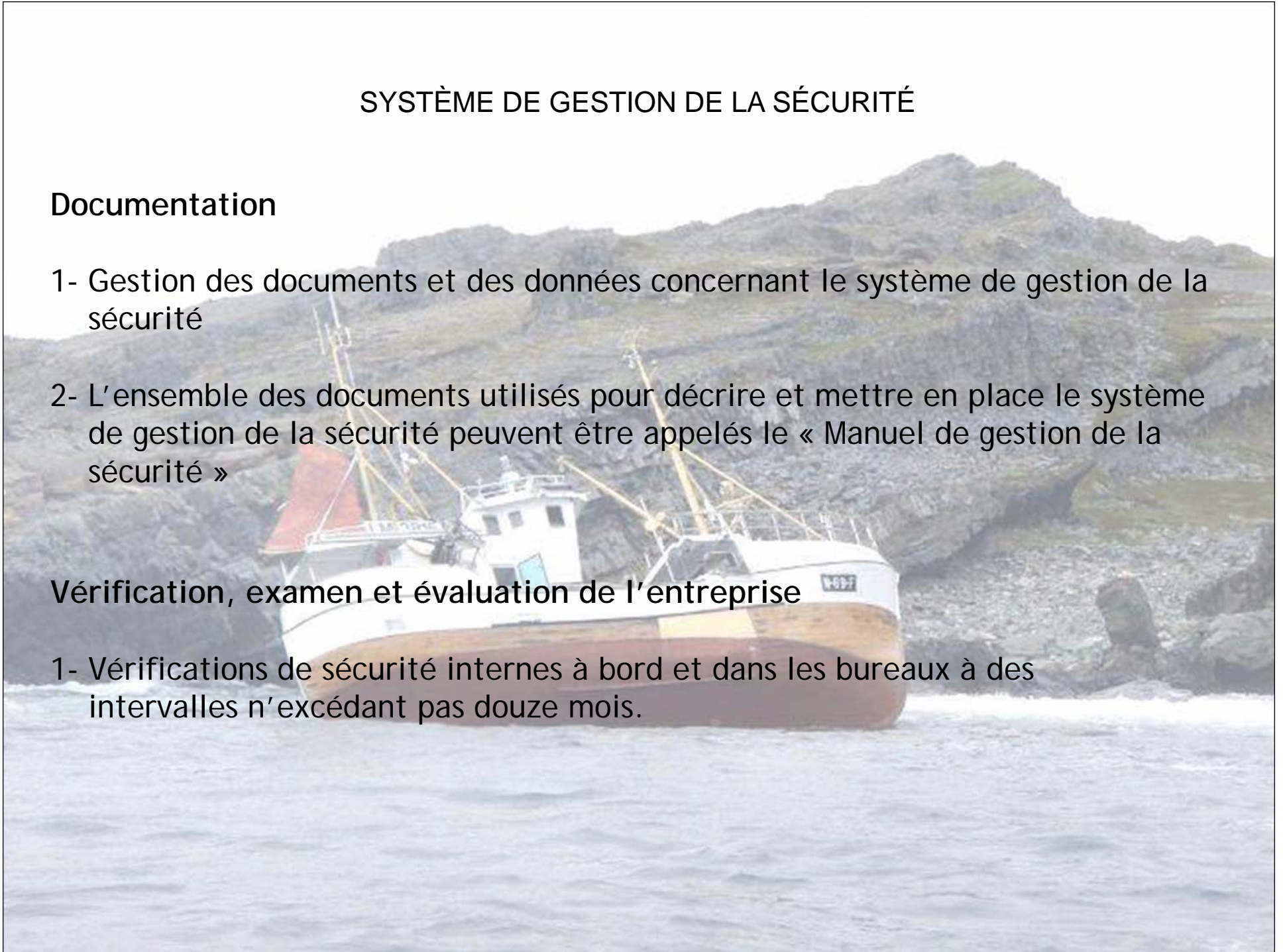
SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

Documentation

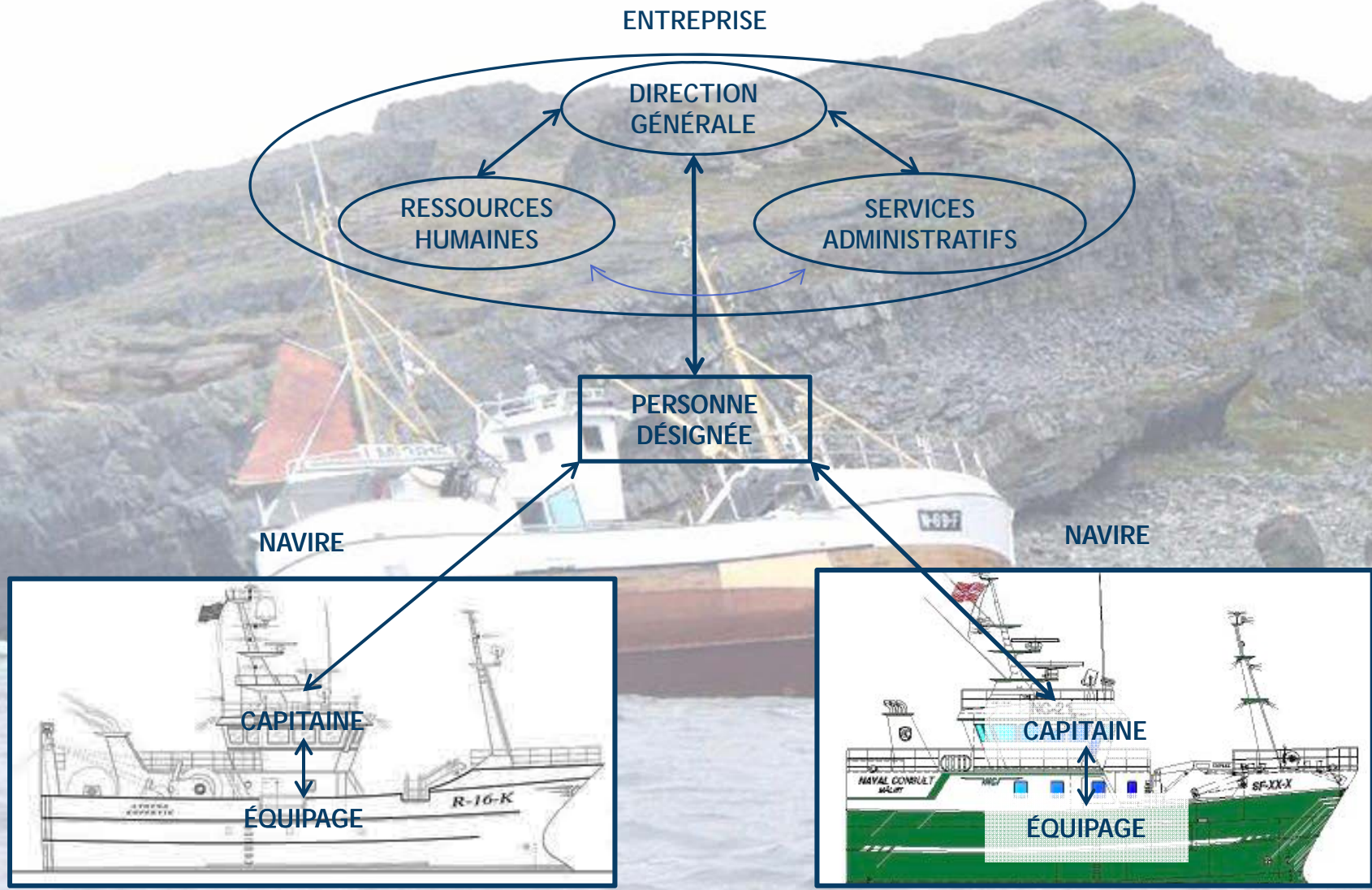
- 1- Gestion des documents et des données concernant le système de gestion de la sécurité
- 2- L'ensemble des documents utilisés pour décrire et mettre en place le système de gestion de la sécurité peuvent être appelés le « Manuel de gestion de la sécurité »

Vérification, examen et évaluation de l'entreprise

- 1- Vérifications de sécurité internes à bord et dans les bureaux à des intervalles n'excédant pas douze mois.



SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ



SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

ENTREPRISE

CAPITAINE-
PROPRIÉTAIRE

NAVIRE

ÉQUIPAGE

